

2012_A047

OBJET : Aménagement du territoire - Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des personnes de plus de 70 ans

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Helliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - NICOLAOU Jean-Claude - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

08_1_09

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des personnes de plus de 70 ans
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de ne pas pénaliser les personnes âgées de plus de 70 ans qui bénéficiaient, jusqu'au 31 décembre 2011, de la gratuité sans condition de ressources sur le réseau urbain Aix-en-Bus (pour les résidents des communes d'Aix-en-Provence, de Saint-Marc-Jaumegarde et du Tholonet), il est proposé de supprimer la condition de ressource pour l'obtention du titre Senior plus (lignes intercommunales) et Merveil (réseau Aix en Bus).

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique d'incitation à l'utilisation des transports publics, la Communauté du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, une modification de la gamme tarifaire des Lignes Régulières Intercommunales et du Réseau Urbain Aix en Bus.

Cette modification portait notamment sur l'abonnement annuel gratuit pour les personnes âgées de + de 70 ans, non imposables.

Cependant, afin de ne pas pénaliser les personnes âgées de plus de 70 ans qui bénéficiaient jusqu'au 31 décembre 2011, de la gratuité sans condition de ressource sur le réseau urbain Aix en Bus (pour les résidents des communes d'Aix en Provence, de Saint Marc Jaumegarde et du Tholonet), il est proposé de supprimer la condition de ressource pour l'obtention du titre Senior plus (lignes intercommunales) et Merveil (réseau Aix en Bus).

Les seules conditions pour bénéficier des titres Senior plus (lignes intercommunales) et des titres Merveil (réseau Aix en Bus) seraient les suivantes :

- résider sur le territoire de la CPA (Senior plus) ou sur le périmètre de la DSP Aix en Bus (Merveil) ;
- Etre âgé de plus de 70 ans.

Ces dispositions sont destinées à remplacer les abonnements annuel Merveil et Senior qui avaient été instituées par la délibération du 15 décembre 2011.

L'incidence financière va nécessiter l'ouverture de négociations avec l'actuel délégataire du réseau urbain Aix-en-Bus, afin d'évaluer précisément le coût de la compensation complémentaire.

Enfin, un avenant avec le délégataire devra être adopté pour compenser les pertes de recettes issues de cette modification tarifaire.

Cette nouvelle disposition prend effet immédiatement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants ;

VU le Code des transports et notamment son article 1211-3 ;

VU la délibération n° 2010 A 197 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 ;

VU l'avis de la Commission Transports en date du 15 novembre 2011 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 02 décembre 2011 ;

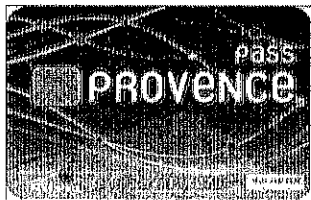
VU la délibération n° 2011 A 202 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA avec gratuité pour les personnes de plus de 70 ans avec effet immédiat.
- **APPROUVER** les modalités de mise en œuvre de cette mesure telles que décrites dans l'annexe ci-jointe.

Annexe : Nouvelle tarification

Titre	Tarif	Caractéristiques	Conditions
50 tickets Merveil 	Gratuit Rechargement illimité sur carte Pass Provence (les clients ne peuvent pas cumuler sur leur carte Pass Provence plus de 60 tickets Merveil en même temps)	Ticket valable pour 50 trajets avec possibilité de correspondances sur tous les réseaux de transports CPA (hors réseau des Bus de l'Etang) dans un délai d'une heure par trajet. Titre délivré à l'agence commerciale Aix en Bus	Etre âgé de plus de 70 ans et résider sur le périmètre de la DSP Aix en Bus (communes de Aix en Provence, Eguilles, Saint Marc Jaumegarde, Le Tholonet et Venelles). Pièces à fournir pour ouverture des droits : - <i>pièce d'identité</i> - <i>justificatif de domicile</i>
50 tickets Senior Plus 	Gratuit Rechargement illimité sur carte Pass Provence (les clients ne peuvent pas cumuler sur leur carte Pass Provence plus de 60 tickets Senior Plus en même temps)	Ticket valable pour 50 trajets avec possibilité de correspondances sur tous les réseaux de transports CPA (hors réseau des Bus de l'Etang) dans un délai d'une heure par trajet. Titre délivré à la gare routière d'Aix en Provence.	Etre âgé de plus de 70 ans et résider sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. Pièces à fournir pour ouverture des droits : - <i>pièce d'identité</i> - <i>justificatif de domicile</i>

OBJET : Aménagement du territoire - Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des personnes de plus de 70 ans

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	16
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60
Pour	117
Contre	1
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

ARNAUD Christian

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

AGARRAT Henri - DESCLOUX Odette - GACHON Loïc - LICCIA Marcel - MENGEAUD Julien - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - RENAUDIN Michel - SKRIVAN Fleur - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

AREZKI Alain - PORTE Henri-Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à la majorité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

20 MARS 2012

